

(222) Syndicat national de la fonction publique provinciale
Il sera trop tentant pour le gouvernement de majorer le taux de la TPS lorsque cette taxe sera en place. La taxe est régressive, inflationniste et un cauchemar administratif. Il faut plutôt taxer les sociétés.

(223) Syndicat national des cultivateurs
Le Syndicat recommande que la création de cartes d'exonération où les entreprises pourraient consigner le numéro d'exonération des agriculteurs à l'intention du ministère du Revenu.

(224) Syndicat national des travailleurs de l'automobile du Canada
L'Association demande au Sénat de bloquer la mise en oeuvre de cette taxe afin que de vastes consultations et une enquête approfondie soient entreprises pour trouver des solutions de rechange équitables et pratiques au lieu de la TPS.

(225) TechNovation Consultants
La TPS devrait être bloquée, parce qu'elle est une taxe régressive. Il faut établir une commission royale pour donner suite aux recommandations de la Commission Carter (1962).

(226) Toronto Home Builders Association (Conseil de la rénovation et du réaménagement)
L'Association s'oppose à la TPS et déclare que cette taxe sera néfaste pour le secteur de la rénovation, parce que les rénovateurs devront assumer les frais de perception. Le projet de loi sur la TPS devrait être reporté afin que des amendements puissent y être apportés. Le remboursement au logement devrait être fixé à 2,5 p. 100 pour les maisons de Toronto. Sinon, le remboursement devrait être maintenu à 4,5 p. 100, mais le prix des terrains, exclu de l'assiette de la TPS. De plus, si la deuxième solution est retenue, la TPS devrait être reportée pendant deux ans sur le logement.

(227) Tourism Industry Association of Alberta
L'Association s'oppose à la TPS, parce qu'elle réduira la capacité du secteur touristique de l'Alberta de livrer une saine concurrence dans un marché national et international compétitif.

(228) Tourisme Vancouver et Vancouver Hotel Association
Ces organismes recommandent d'éliminer le remboursement minimum 20 \$ et de permettre aux non-résidents qui s'enregistrent à la réception d'être admissibles, au point de vente, au remboursement de la TPS sur l'hébergement. Les voyageurs devraient avoir droit à des remboursements collectifs de TPS sur l'hébergement des clients non résidents.